

Les lépreux sont priés de rester à l'extérieur des églises...



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 21 septembre 2021

Source [Le Salon Beige] L'entrée dans l'État de la Cité du Vatican [ne sera autorisée](#) qu'aux détenteurs d'un passe sanitaire à partir du 1er octobre, a annoncé le Bureau de presse du Saint-Siège lundi 20 septembre. Cette mesure s'applique à tout le monde à l'exception des personnes qui pénètrent dans le Vatican pour assister aux célébrations liturgiques.

En Suisse, le diocèse de Lausanne, Fribourg, Genève, [annonce](#) que les messes avec plus de 50 participants (en intérieur) sont désormais soumises au passeport sanitaire.